



SEANCE DU
8 JUILLET 2026

OBJET DE LA
DELIBERATION

PERSONNEL COMMUNAL

OUVERTURES,
MODIFICATION ET
SUPPRESSION DE POSTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 8 juillet 2026

Le huit juillet deux mille vingt-six à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 2 juillet 2026 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mmes BARLET Stéphanie (Proc. De M. THUILLIEZ Laurent). WERQUIN Mildred. MIJUN Peggy (Proc. De Mme DUJARDIN Séverine). M. LENBA Ouassini. Mme LECOCQ Monique (Proc. De Mme POCLET Dominique). MM. SIX Roland (Proc. De M. SCHOLLART Denis). RAVEZ Jean-Marie. Mme MADAU Graziela. MM. BLONDEAU Olivier (Proc. De Mme BLONDEAU Nathalie). SERIO Bernard (Proc. De M. BAILLET Alain). CROISIER Benjamin (Proc. De M. BOUGHEZAL Julien). Mmes GOUAL Rahma (Proc. De Mme LEMAIRE Sabrina). DUBAR Pauline. M. RICHARD Frédéric (Proc De Mme JOLY Audrey). Mmes CABOCHE Cécile (Proc. De M. FERNAND Matthieu). LAMPIN Laurence. M. GIBOIRE Antoine (Proc. De Mme DIOUANI Sarah).

Absents ayant donné procuration : MM. THUILLIEZ Laurent. BAILLET Alain. Mme POCLET Dominique. M. SCHOLLART Denis. Mmes DUJARDIN Séverine. BLONDEAU Nathalie. LEMAIRE Sabrina. M. BOUGHEZAL Julien. Mme JOLY Audrey. M. FERNAND Matthieu. Mme DIOUANI Sarah.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBOIRE Antoine.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à :

- L'ouverture d'un poste en raison de l'inscription sur liste d'aptitude après promotion interne d'un agent dont l'emploi justifie une nomination dans ce nouveau grade ;
- L'ouverture d'un emploi d'agent d'accueil dans le cadre de la mutualisation des accueils de la Mairie.
- La suppression d'un poste d'ATSEM au tableau des effectifs dans le cadre du plan d'action d'optimisation des dépenses ;
- La modification de la durée hebdomadaire de travail d'un poste ouvert au tableau des effectifs suite à l'ajout de missions sur ce poste.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu la délibération N°9 du 19 mars 2025 créant un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à 28 heures hebdomadaires ;

Considérant qu'à l'issue de la procédure de recrutement et des nominations sur les nouveaux grades, les grades non pourvus devront être supprimés du tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 19 juin 2026 ;

Vu l'avis de la Commission « Finances - Ressources humaines – Culture - Vie associative - Partenariat de la Ville de Raszków » en date du 23 juin 2026,

Et, après en avoir délibéré, par 22 Voix Pour (M. FRANCONVILLE Tony. Mmes BARLET Stéphanie (Proc. De M. THUILLIEZ Laurent). WERQUIN Mildred. MIJUN Peggy (Proc. De Mme DUJARDIN Séverine). M. LENBA Ouassini. Mme LECOCQ Monique (Proc. De Mme POCLET Dominique). MM. SIX Roland (Proc. De M. SCHOLLART Denis). RAVEZ Jean-Marie. Mme MADAU Graziela. MM. BLONDEAU Olivier (Proc. De Mme BLONDEAU Nathalie). SERIO Bernard (Proc. De M. BAILLET Alain). CROISIER Benjamin (Proc. De M. BOUGHEZAL Julien). Mmes GOUAL Rahma (Proc. De Mme LEMAIRE Sabrina). DUBAR Pauline) **et 7 Voix Contre** (M. RICHARD Frédéric (Proc De Mme JOLY Audrey). Mme CABOCHE Cécile (Proc. De M. FERNAND Matthieu). Mme LAMPIN Laurence. M. GIBOIRE Antoine (Proc. De Mme DIOUANI Sarah)).

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à adopter la modification du tableau des effectifs suivante :

- Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- Création d'un poste d'adjoint administratif, un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet pour l'emploi d'accueil ;
- Suppression d'un poste d'ATSEM correspondant aux grades ouverts suivants : ATSEM principal de 2^{ème} classe et d'ATSEM principal de 1^{ère} classe ;
- Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe de 28h à temps complet.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à supprimer les grades ouverts et non pourvus au terme de la procédure de recrutement ainsi que les anciens grades des agents nommés sur un nouveau grade ;

- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Le secrétaire de séance



REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20260708-DEL17080720